

ASSURANCE RISQUES PROFESSIONNELS



ESTIMATION D'UNE MISSION DE COORDONNATEUR S.P.S.

L'estimation de la durée de la mission

Introduction

Il appartient au maître d'ouvrage de désigner un coordonnateur S.P.S. dès le stade de la conception du projet de construction. Il lui donne les moyens nécessaires pour effectuer sa mission.

Comment choisit-on son coordonnateur lorsqu'on est un maître d'ouvrage occasionnel et que l'on méconnaît sa mission ? Un guide a été élaboré par un groupe de travail S.P.S. de la Haute-Vienne afin de donner des points de repère aux maîtres d'ouvrage.

Attention ! Ce document ne donne que des points de repère et ordres de grandeur. Chaque opération étant différente, les paramètres évolueront en conséquence : complexité, nombre de lots, hauteur, répétitivité de l'opération, environnement du chantier, etc.

L'avantage de ce guide : permettre au maître d'ouvrage d'obtenir une justification des écarts de prix constatés lors des appels d'offres faits auprès des coordonnateurs.

Remarque : cet outil fait partie d'un ensemble de documents destinés à aider le maître d'ouvrage à choisir le coordonnateur :

- la grille de décomposition de tâches,
- la charte qualité (avec obligation de résultats) et la liste des coordonnateurs l'ayant signée,
- formalisation de la coopération maître d'œuvre et coordonnateur S.P.S.

Ces documents sont consultables sur le site internet de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie Centre Ouest (CRAMCO) : www.cram-centreouest.fr

Estimation du nombre d'heures en fonction de la durée et de la taille du chantier (montant de l'opération).

NIVEAU 1 (chantier complexe)	
Durée 36 mois (10 M€ HT)	
Phase conception	
6 réunions de 2 heures (MO – Moe, APS – APD)	12 h
Visite chantier	1 h
Analyse des risques	3 h
PGC	8 h
DIUO phase conception	2 h
CISSCT	1 h
Administratif	1 h
Soit	28 h
Phase préparation	
Soit	16 h
Phase réalisation	
½ journée/semaine (3 h)	430 h
CISSCT	30 h
Réception chantier	4 h
DIUO	8 h
Soit	472 h
Total heures mission 1	516 h

Sur les gros chantiers, la phase conception est proportionnellement faible en nombre d'heures mais c'est la plus importante.

NIVEAU 1 (chantier complexe)	
Durée 24 mois (5 M€ HT)	
Phase conception	
5 réunions de 2 heures (MO – Moe, APS – APD)	10 h
Visite chantier	1 h
Analyse des risques	3 h
PGC	8 h
DIUO phase conception	1 h
CISSCT	1 h
Administratif	1 h
Soit	25 h
Phase préparation	
Soit	8 h
Phase réalisation	
½ journée/semaine (3 h)	288 h
CISSCT	24 h
Réception chantier	4 h
DIUO	8 h
Soit	324 h
Total heures mission 1	357 h

Le temps en phase réalisation n'est pas linéaire et peut dépendre de l'activité du chantier.

Par exemple :

- plusieurs fois par semaine en début de chantier et quand arrive les corps d'états secondaires
- une fois par mois en période creuse.

Complexité

Un hôpital est très différent d'un hangar. On comprend bien qu'il faudra bien plus d'heures au coordonnateur pour remplir correctement sa mission dans le premier cas.

NIVEAU 1 (chantier complexe)

Durée 12 mois (4 M€ HT)

Phase conception

5 réunions de 2 heures (MO – Moe, APS – APD)	10 h
Visite chantier	1 h
Analyse des risques	3 h
PGC	8 h
DIUO phase conception	1 h
CISSCT	1 h
Administratif	1 h

Soit 25 h

Phase préparation

Soit 8 h

Phase réalisation

½ journée/semaine (3 h)	144 h
CISSCT	12 h
Réception chantier	4 h
DIUO	8 h

Soit 168 h

Total heures mission 1 201 h

NIVEAU 2

Durée 12 mois (2 M€)

Phase conception

3 réunions de 2 heures (MO – Moe, APS – APD)	6 h
Visite chantier	1 h
Analyse des risques	2 h
PGC	4 h
DIUO phase conception	1 h
Administratif	1 h

Soit 15 h

Phase réalisation

1 réunion et 2 visites (5 h/mois)	60 h
Réception chantier	0 h
DIUO	8 h

Soit 68 h

Total heures mission 2 83 h

NIVEAU 2

Durée 8 mois (500 K€ à 1 M€)

Phase conception

2 réunions de 2 heures (MO – Moe, APS – APD)	4 h
Visite chantier	1 h
Analyse des risques	2 h
PGC	4 h
DIUO phase conception	1 h
Administratif	1 h

Soit 13 h

Phase réalisation

1 réunion et 2 visites (5 h/mois)	40 h
Réception chantier	0 h
DIUO	5 h

Soit 45 h

Total heures mission 2 58 h

NIVEAU 3

Durée 4 mois (200 K€ ...)

Phase conception

1 réunion de 2 heures (MO – Moe, APS – APD)	2 h
Visite chantier	1 h
Analyse des risques	
PGC	3 h
DIUO phase conception	1 h
Administratif	1 h

Soit 8 h

Phase réalisation

1 réunion et 1 visite (tous les 15 j)	8 h
Réception chantier	0 h
DIUO	2 h

Soit 10 h

Total heures mission 3 18 h

Taux horaire sur un chantier

La plupart du temps, lors de la remise d'une offre de service d'un coordonnateur SPS, il est indiqué un coût horaire. Celui-ci, confronté aux estimations du nombre d'heures et du nombre de réunions, permet de faire une estimation du coût global de la mission.

Le maître d'ouvrage devra être particulièrement vigilant au montant indiqué. En effet, si le coût est manifestement sous-évalué, il est probable, que le coordonnateur ne pourra effectuer toutes les heures qu'il a vendues.

Le coût horaire d'un coordonnateur effectuant une prestation intellectuelle, n'a rien à voir avec un coût horaire d'un salarié effectuant un travail de production à plein temps.

Quelques paramètres (comme la proximité géographique de son bureau, le fait d'avoir plusieurs chantiers dans le même quartier, etc.) peuvent faire varier de façon faible le coût horaire.



Références réglementaires : Loi 31/12/93 et décret du 26/12/94 modifié

Article R4532-29

- Le maître d'ouvrage justifie, sur demande de l'inspection du travail, de la compétence du coordonnateur qu'il a désigné.

Article R4532-6

- Afin notamment d'assurer au coordonnateur l'autorité et les moyens nécessaires au bon déroulement de sa mission, le maître d'ouvrage prévoit, dès les études d'avant-projet de l'ouvrage, la coopération entre les différents intervenants dans l'acte de construire et le coordonnateur.

Les modalités pratiques de cette coopération font l'objet d'un document joint aux contrats conclus avec les différents intervenants.